

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 26

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 20/06/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 26 juin 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Gaëtan MULLER -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Jonathan LAURITO à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Ville de Cogolin propose un certain nombre d'activités mises en place par la Base Nautique Municipale.

Il est proposé d'ajouter de nouvelles prestations comme la découverte, l'initiation et le perfectionnement de l'activité sup-paddle pour les centres de loisirs, classes et autres groupes, la location, sortie encadrées et cours particulier de dériveurs et la création de l'activité Anniversaire nautique.

Il est proposé d'ajouter à la grille tarifaire les tarifs suivants :

SORTIES ENCRADREES

Support dériveurs :

Tarif : 20.00 € par personne

Demi-tarif : 10.00 € par personne

CM 26/06/2018

N° 2018/086

MODIFICATION DES TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

COURS PARTICULIERS

Tarif dériveur : 30.00 €

Durée : 1 heure

LOCATION (selon disponibilité)

Tarif dériveur : 20.00 €

Durée : 1 heure

Tarifs préférentiels sur les stages et sorties encadrées et cours particuliers

- Pour les adhérents à l'année : - 50 %
- Pour les résidents à Cogolin : - 10 %

ANNIVERSAIRE NAUTIQUE

Activités nautiques (support : dériveurs, kayak, sup-paddle,...)

Tarif : 50.00 € pour 8 enfants

Durée : 1 heure

ACTIVITES NAUTIQUES A DESTINATION DES ECOLES ET CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES GROUPES

Activités sup-paddle :

Tarifs : 6.00 € par élève et par séance

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs de nouvelles activités de la base nautique municipale comme exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE

